

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 04 septembre 2023

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 28/08/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard RENOY

Présents : 8

Présents : Annabelle TAIX, Yannick BOYER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Bernard RENOY, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD, Romain NOEL

Votants: 10

Pour: 10

Représentés: Guy ALBRAND par Emmanuel GHIOTTI, Michel PHILIP par Régine DE LUCA

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Alexandre BORRELLY

Secrétaire de séance: Romain NOEL

Objet: Micro-crèche les Eterlous : signature d'une convention avec la mairie de Piégut pour le partage des dépenses. - DE_2023_042

Le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la dissolution du SIVU Pédagogique Venterol-Piégut et de la reprise de la compétence "micro-crèche" par la commune de Venterol, il a été décidé que la commune de Piégut participerait pour moitié aux dépenses du budget annexe "micro-crèche les Eterlous" créé par la commune de Venterol.

Pour se faire, il propose au conseil municipal de signer une convention avec la commune de Piégut, il donne lecture du projet établi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de convention proposé
- AUTORISE le Maire à signer cette dernière
- DECIDE que cette convention sera reconductible tacitement chaque année civile tant que les conditions d'application sont inchangées.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme
Les jour, mois et an susdits
Le Maire
Bernard RENOY



RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/09/2023
004-210402343-20230904-DE_2023_042-DE